

## **NAO 2017**

**FEP** 

PERSONNELS DE DROIT PRIVE CNEAP

## LES PERSONNELS ONT BESOIN D'UNE VALORISATION SALARIALE!

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, les employeurs ont refusé toute augmentation généralisée des salaires !

- Mais en juin 2017, le collège employeur a proposé une prime permettant de compenser la perte du pouvoir d'achat des salariés. Le montant exact et les modalités de calcul restaient à définir. Il s'engageait à ce que cette prime soit versée avant fin 2017.
- En septembre, le collège employeur a indiqué que le montant de la prime s'élèverait à 150 € brut pour les salariés à temps plein ayant au moins un an d'ancienneté et proratisés en fonction temps de travail pour les personnes à temps partiel. Il refusera catégoriquement la demande de la Fep-CFDT qui proposait de doubler le montant de la prime. Mais le collège employeur s'est engagé à nouveau sur un versement de la prime avant la fin 2017.



Le montant annoncé par les employeurs ne compense pas la perte du pouvoir d'achat contrairement à ce qui était promis.

Cette prime est évidemment très insuffisante mais nous savons que sans la signature d'un accord, les personnels n'auront rien.

C'est pourquoi la Fep-CFDT prendra ses responsabilités en signant l'accord afin de conduire l'ensemble des établissements à verser la prime au plus vite.

La Fep-CFDT vous invite à préparer sans attendre les NAO 2018!